



Compte-rendu de l'atelier virtuel du 6 novembre 2020

Une quinzaine de personnes a participé à cette atelier à distance venant remplacer une rencontre initialement prévue à Brest.

Le thème de la séance était

« **Dématérialisation, accès au droit et discriminations** ».

Après une brève présentation de Rezoee et des participant·e·s, nous avons entamé la rencontre par une présentation du chantier « Accès aux droits et inclusion numérique ».

Située au croisement de deux champs d'intervention : l'accès aux droits et l'inclusion numérique, cette démarche a été initiée à partir de 2015-2016 par Brest Métropole et le Conseil départemental du Finistère, réunis autour d'un diagnostic commun sur l'accentuation des situations de non-recours. Le chantier se poursuit depuis 2019 dans le cadre d'une équipe projet élargie à toutes les communes de la métropole brestoïse, ainsi qu'à des partenaires institutionnels (CCAS, CAF, CPAM, Pôle Emploi, etc.). Des habitant·e·s et des structures associatives spécialisées dans l'accès aux droits et la médiation numérique se sont rattachées au projet dans le cadre d'une journée organisée le 13 février 2020. Les axes de travail consistent aujourd'hui à :

1. Structurer et coordonner une réponse à l'échelle de la métropole.
2. Permettre une montée en compétences des acteurs du réseau.
3. Favoriser l'autonomie des habitants, utiliser le numérique comme vecteur d'émancipation.
4. Suivre la mise en œuvre de la démarche et faire vivre la dynamique engagée.¹

Une première séquence de travail a été consacrée à la compréhension des phénomènes de discrimination. Nous avons échangé à partir des définitions de plusieurs mots-clés (« stéréotype », « préjugé », « discrimination directe », « indirecte », « systémique ») pour comprendre ce que recouvrent ces notions en général, et comment elles peuvent se traduire en matière d'inégalités dans l'accès au droit et de fracture numérique.

Un deuxième temps de travail a été consacré aux moyens d'agir contre les situations d'exclusion liées au numérique. Pour ce faire, nous avons réfléchi à partir de situations fictives, inspirées de témoignages. Cette séquence a été notamment l'occasion pour le délégué du Défenseur des droits présent parmi nous de présenter les missions et le fonctionnement de son institution, et de nous faire profiter de son expertise. Il s'avère que

¹ Pour plus d'informations : <http://www.bretagne-creative.net/article19261.html>

les situations d'exclusion liées au numérique sont nombreuses (particulièrement en ce qui concerne les relations des usager·ère·s avec les administrations), mais qu'il est souvent difficile de les rapprocher d'un des critères prohibés par la loi, et donc de les qualifier comme des discriminations au plan juridique. Des enquêtes statistiques² attestent néanmoins que certaines catégories (personnes âgées, personnes vulnérables économiquement, personne seules ou en couple sans enfant, personnes résidant dans les DOM) sont désavantagées en matière d'équipement et/ou de compétence numérique. Le concept de « discrimination systémique » pourrait alors être mobilisé pour expliquer ces inégalités.

Enfin, nous avons présenté quelques ressources (initiatives, dispositifs, études...) susceptibles d'être utilisées pour approfondir la réflexion et l'engagement dans la prévention et la lutte contre les inégalités en lien avec le numérique.

Damien Boisset et Christophe Pecqueur

² Par exemple cette note de l'Insee : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4241397>